Envoyé en préfecture le 25/10/2022
Reçu en préfecture le 25/10/2022
Affiché le
ID : 062-200069482-20221020-D162_2022-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 20 octobre 2022

L'an 2022 et le 20 octobre à 18h30, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 13 octobre 2022.

Date de la convocation : 13 octobre 2022
Date d'affichage : 13 octobre 2022
Délibération N° 20-10-2022 / N° 162
Etaient présents les membres en exercice : 88

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Patrick Zakrent, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hémery, Michel Accart, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Roland Descamps, Jean-François Varoqui, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Nadine Vendeville, Magalie Jonard, Françoise Simon, Chantal Dufresne, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5
Membres ayant donné procuration : 6
Membres votants : 99

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Pierre Cuvillier, Jean Bridel, Richard Skowron, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Sylviane Evain, Eric Caron, Joël Toursel

Absents suppléés : Christian Boucly suppléé par Jean-Pierre Lalart, Murielle Roussel suppléée par Régis Taffin, Frédéric Plaquet suppléé par Élisabeth Dufour, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Denise Tetelin suppléée par Muriel Sergier,
Absents excusés : Fabienne Kwiatkowski, Dominique Coppin, Guy Vasseur

Absents ayant donné procuration : Léon Bernard ayant donné procuration à Jean-Michel Desailly, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Florence Dambreville ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Béatrice Dausse ayant donné procuration à Jean-Claude Jacquemelle, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Julien Bellengier

Titre de la délibération : Convention de délégation de Maitrise d'Ouvrage et de gestion du service d'assainissement collectif avec le SIAEP du Doullennais et Environs

Envoyé en préfecture le 25/10/2022
Reçu en préfecture le 25/10/2022
Affiché le
ID : 062-200069482-20221020-D162_2022-DE

Le SIAEP du Doullennais et Environs réalise actuellement des travaux de pose du réseau d'assainissement collectif à Terramesnil, commune située dans le Département de la Somme limitrophe d'Amplier.

Monsieur le Vice-Président fait part de la possibilité de raccorder le hameau Le Petit Amplier à Amplier, sur le réseau de ce Syndicat. Les eaux usées seraient alors traitées sur la Station de Traitement des Eaux Usées située à Beauquesne (80).

Cela concerne actuellement dix-neuf habitations, dont la moitié se situe sur la route départementale n°23, partagée en deux dans sa longueur entre Terramesnil et le Petit Amplier. Seuls les branchements resteraient à réaliser sur cette route côté Amplier. Au niveau de la route départementale n°24, la longueur de réseau nécessaire à la collecte des eaux usées est d'environ 300 mètres. Le Syndicat accepterait de porter la réalisation des travaux du côté du Petit Amplier et d'assurer la gestion du service d'assainissement collectif pour ces quelques habitations aux conditions tarifaires en vigueur sur leur territoire.

Après avoir présenté le projet de convention, après avoir entendu le rapport du Président et suite à l'avis des membres du Bureau réuni en date du 11 octobre 2022, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer une convention déléguant au SIAEP du Doullennais et Environs, sur le territoire du Petit Amplier à Amplier, d'une part la Maitrise d'Ouvrage des travaux de pose du réseau d'assainissement collectif et d'autre part la gestion du service d'assainissement collectif.

Le Président

Michel Seroux

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois * Pas de Calais *

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 25/10/2022 et publication ou notification du 25/10/2022

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois * Pas de Calais *